

Charte en huit points

Les médecins spécialistes regroupés au sein de la Société Suisse de Radiologie (SGR-SSR) exercent selon les principes suivants:

- 1** Le bien-être du patient est toujours au centre des préoccupations.
- 2** La radioprotection est essentielle. Le procédé le meilleur et en même temps le moins agressif sera choisi pour le patient.
- 3** Avant chaque examen et chaque intervention, il sera procédé à une analyse de l'indication pour voir si celle-ci est justifiée. Dans le cas où celle-ci ne serait pas justifiée, un entretien avec le médecin référent aura lieu.
- 4** Les médecins référents ne reçoivent aucun bénéfice financier en retour. Les membres de la SGR-SSR ne perçoivent aucun avantage financier de l'attribution et/ou de la recommandation de patients.
- 5** La saisie et la facturation des prestations se font toujours dans le cadre des conventions tarifaires en vigueur.
- 6** Il ne sera jamais recommandé et/ou procédé à une imagerie complémentaire ou supplémentaire (p.ex. une deuxième série de scanner) pour des raisons de quantités ou d'intérêts financiers.
- 7** Les diagnostics seront immédiatement transmis au médecin référent.
- 8** Tous les médecins spécialistes regroupés au sein de la SGR-SSR sont tenus de se conformer aux normes suisses et internationales d'une formation continue et documentée.

En règle générale: les examens radiologiques, les interventions guidées par l'image ou les traitements sont réalisés avec la plus grande qualité et selon des normes scientifiques et médicales reconnues.



SGR SSR

Schweizerische Gesellschaft für Radiologie
Société Suisse de Radiologie
Swiss Society of Radiology